

MM/MH

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-=-=-

**L'An Deux Mille Vingt, le 18 du mois de JUIN**, convocation adressée à chaque Membre du Conseil Municipal de DIVES-sur-MER.

**L'An Deux Mille Vingt, le 25 du mois de JUIN**, à 17 H, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en la mairie de DIVES-sur-MER, sous la présidence de M. MOURARET Pierre, Maire de DIVES-sur-MER.

**ETAIENT PRÉSENTS** : M. MOURARET Pierre – M. MARTIN Gérard – Mme GARNIER Danièle – Mme CABARISTE Barbara – M. KERBRAT Eric – Mme MASSIEU Chantal – M. LAVALLEE Thomas – M. LELOUP Denis  
Mme HAMON Fanny – M. LE COZ Denis – M. TARIN Jackie – M. ROMY Dominique  
Mme KIERSZNOWSKI Valérie – M. LESAULNIER Serge – Mme ALLIER Ghislaine – Mme CORBET Nadine  
Mme BESNARD Martine – M. GRZESKOWIAK Jean-Luc – Mme LEBARON Sandrine  
M. CALIGNY DELAHAYE François – Mme GARNIER Christine – M. RADIGUE Pascal – M. BAZEILLE René  
M. PEYRONNET Alain – Mme LECONTE Eliane – Mme ROCARD Estelle

**Ont donné pouvoir** : Mme GOURDIN Sylvie à M. KERBRAT Eric  
Mme NOEL ISABEL Julie à M. LAVALLEE Thomas  
M. AGOUNI Yassine à M. MARTIN Gérard

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. RADIGUE Pascal.

M. le Maire démarre la séance et procède à l'appel.

Il informe les Membres du Conseil Municipal qu'afin d'aider les commerçants, suite au confinement, la rue Gaston Manneville sera fermée du vendredi soir au dimanche midi. Des animations seront mises en place et cela leur permettra, notamment, d'agrandir leur terrasse afin relancer leur activité. Cela permettra également de dynamiser le centre-ville.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau Directeur des Services Techniques, M. PIEDAGNEL Nicolas a été embauché, dans le cadre du départ en retraite de M. BIAUELLE Jean. Il entrera en fonction à partir du 01<sup>er</sup> Août. Il informe également que M. ODY Renaud, en charge de la communication, a fait la demande d'une rupture conventionnelle. Il faudra donc procéder à l'embauche d'un chargé de communication. Enfin, avec l'aide Mme GARNIER Danièle, des animations vont être organisées mais de manières différentes au vu des circonstances sanitaires. Le Sablier organise donc une exposition qui sera visible sur le Parc André Lenormand et sur les murs de la Ville. Cela se déroulera sur la période pendant laquelle le Festival Récidives aurait dû se dérouler. Une inauguration aura lieu le 08 Juillet avec la participation d'une partie de l'orchestre de Normandie. Les Membres du Conseil Municipal y sont donc conviés.

L'association du Village d'Art Guillaume le Conquérant organisera, tous les jeudis pendant la saison, des animations de 19h à minuit.

Enfin, un salon du bien être aura lieu les 26 Juillet et le 23 Août. Une exposition des peintres aura lieu sous les Halles et des animations culturelles dans le cadre des rencontres d'été. Le cinéma a réouvert ses portes et la Médiathèque au 01<sup>er</sup> Juillet.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance. Il présente M. BRUNEEL, Trésorier de Cabourg et comptable de la Ville de Dives-sur-Mer, qui vient tous les ans, lors des Conseils Municipaux, pour la présentation des budgets. M. le Maire donne la parole à M. BRUNEEL.

M. BRUNEEL présente le compte gestion et explique que c'est un document issu de la comptabilité qui est tenu à la Trésorerie de Cabourg pour le compte de la Commune de Dives-sur-Mer, sachant que sont retracées l'ensemble des opérations (dépenses et recettes) qui sont initiées par la Ville. Le compte de gestion permet de retracer la situation de la Commune au 31 Décembre. Le compte de gestion est scindé en 2 parties : fonctionnement et investissement. Tout ce qui concerne le patrimonial se trouve dans l'investissement et le reste dans le fonctionnement.

M. le Trésorier donne lecture des dépenses et des recettes des 2 sections. Au vu des éléments apportés, il figure en caisse de la Commune au 31 Décembre, un excédent de 1 336 320,69 €.

M. le Trésorier donne lecture du compte de gestion du budget du service des eaux. Une fois toutes les opérations passées et au vu des éléments apportés, il figure en caisse du budget du service des eaux au 31 Décembre, un excédent de 250 466,36 €.

Enfin, M. le Trésorier donne lecture du compte de gestion du budget du lotissement Côteaux Est. Il est constaté, au 31 Décembre, un excédent de 235 916,22 €.

M. le Maire donne la parole aux Membres du Conseil Municipal et explique qu'il s'agit de constater la conformité entre les opérations comptables de la Mairie et celles du Trésor Public.

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture des projets de délibération sur les comptes de gestion des 3 budgets, Commune, service des eaux et lotissement Côteaux Est et les soumet au vote du Conseil Municipal :

## **COMPTE DE GESTION**

### **BUDGET COMMUNE**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

-=-=-

**VU** le Compte de Gestion 2019 transmis par M. le Trésorier à M. le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

**CONSIDÉRANT** que :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du *1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019*,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

## DÉCLARE

œ que le Compte de Gestion de la Commune, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### COMPTE DE GESTION

#### LOTISSEMENT - CÔTEAUX EST

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

VU le Compte de Gestion 2019 transmis par M. le Trésorier à M. le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT que :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du *1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019*,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

## DÉCLARE

œ que le Compte de Gestion du lotissement Côteaux Est, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

### COMPTE DE GESTION

#### SERVICE DES EAUX

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

VU le Compte de Gestion 2019 transmis par M. le Trésorier à M. le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**CONSIDERANT** que :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du *1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019*,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉCLARE**

- ☞ que le Compte de Gestion du service de l'eau, dressé pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **COMMUNE DE DIVES-SUR-MER**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du projet de délibération concernant les Comptes Administratifs pour les 3 budgets : Commune, services des eaux et lotissement Côteaux Est.

Il explique que le compte administratif présente les réalisations de l'exercice en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir. Il présente les résultats comptables de l'exercice. Le présent document a pour vocation d'expliquer et d'analyser le compte administratif 2019. Dans le cadre de la réforme territoriale et notamment de la loi NOTRE, le législateur prévoit des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information due aux assemblées locales et aux citoyens. L'article 30 de la loi NOTRE dispose que les Communes doivent joindre au compte administratif une présentation brève, synthétique des informations financières du rapport d'orientations budgétaires à savoir : gestion d'endettement, structure de la dette, future évolution des principaux postes de dépenses.

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du compte administratif du budget 2019 de la Commune.

Après sa présentation, M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne la parole aux Membres du Conseil Municipal.

M. LELOUP souhaite souligner qu'il s'agit d'un budget intéressant car en effet, 2 emprunts ont été contractés mais cela pour la rénovation de l'école Hastings (950 000 €) et pour un programme de voirie (350 000 €).

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne ensuite lecture du projet de délibération concernant les budgets du service de eaux et du lotissement Côteaux Est et donne la parole aux Membres du Conseil Municipal.

Afin de pouvoir mettre au vote ces 3 délibérations, M. le Maire quitte la séance. Les délibérations suivantes sont adoptées :

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **COMMUNE DE DIVES-SUR-MER**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

-=-=-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'examiner le Compte Administratif de la Commune de Dives-sur-Mer concernant l'Année 2019,

	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>		
	<b>Mandat émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat / solde (1) (A)</b>
<i>Total du budget</i>	10 339 047.03	11 675 367.72	1 336 320.69
<i>Fonctionnement (total)</i>	7 484 567.95	8 375 405.93	890 837.98
<i>Investissement (total)</i>	2 854 479.08	2 231 484.76	- 622 994.32
<i>002 Résultat Reporté N1</i>		741 894.51	741 894.51
<i>001 Solde d'investissement N1</i>		323 582.52	326 582.52

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Monsieur l'Adjoint aux finances, prend la Présidence du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2019 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

## **DÉCIDE**

☞ D'approuver le Compte Administratif de la Commune de Dives-sur-Mer, Exercice 2019.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

### **LOTISSEMENT CÔTEAUX EST**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'examiner le Compte Administratif du Lotissement Côteaux Est de Dives-sur-Mer concernant l'année 2019,

	<b>RÉSULTAT D'EXÉCUTION</b>		
	<b>Mandat émis</b>	<b>Titres émis (dont 1068)</b>	<b>Résultat / solde (1) (A)</b>
<i>Total du budget</i>	351 250.00	587 166.22	235 916.22
<i>Fonctionnement (total)</i>	351 250.00	42 358.17	- 308 891.83
<i>Investissement (total)</i>		/	/
<i>002 Résultat Reporté N1</i>		544 808.05	544 808.05
<i>001 Solde d'investissement N1</i>		/	/

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Monsieur l'Adjoint aux Finances, prend la Présidence du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2019 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

## **DÉCIDE**

☞ D'approuver le Compte Administratif du Lotissement Côteaux Est de la Commune de Dives-sur-Mer, Exercice 2019.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### SERVICE DES EAUX

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'examiner le Compte Administratif de la Commune de Dives sur Mer concernant l'année 2019,

	RÉSULTAT D'EXÉCUTION		
	Mandat émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / solde (1) (A)
<i>Total du budget</i>	682 290.78	932 757.14	250 466.36
<i>Fonctionnement (total)</i>	621 881.28	561 734.76	- 60 146.52
<i>Investissement (total)</i>	60 409.50	65 101.01	4 691.51
<i>002 Résultat Reporté N1</i>	/	115 523.16	115 523.16
<i>001 Solde d'investissement N1</i>	/	190 398.21	190 398.21

Monsieur le Maire quitte la séance du Conseil Municipal.

Monsieur l'Adjoint aux Finances, prend la Présidence du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2019 est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal par le Président.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

### DÉCIDE

☞ D'approuver le Compte Administratif du Service de l'Eau de la Commune de Dives-sur-Mer, Exercice 2019.

Après le vote des Comptes Administratifs des 3 budgets, M. le Maire réintègre la séance.

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### BUDGET COMMUNE

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

VU le Code des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

## DÉCIDE

	RÉSULTAT D'EXÉCUTION		
	Mandat émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / solde (1) (A)
<i>Total du budget</i>	10 339 047.03	11 675 367.72	1 336 320.69
<i>Fonctionnement (total)</i>	7 484 567.95	8 375 405.93	890 837.98
<i>Investissement (total)</i>	2 854 479.08	2 231 484.76	-622 994.32
<i>002 Résultat Reporté N1</i>		741 894.51	741 894.51
<i>001 Solde d'investissement N1</i>		323 582.52	326 582.52

☞ De procéder à l'affectation des résultats comme suit :

➤ Résultat d'investissement 2019 :	:	- 296 411.80 €
	(R.A.R. Dépenses) :	510 888.00 €
	(R.A.R. Recettes) :	366 678.00 €
➤ Résultat de fonctionnement 2019	:	1 632 732.49 €
➤ Besoin de financement de la section d'investissement	:	440 621.80 €
➤ Affectation au compte 1068	:	440 621.80 €
➤ Report au compte 002 – section de fonctionnement	:	1 192 110.69 €

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

#### LOTISSEMENT CÔTEAUX EST

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

VU le Code des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

## DÉCIDE

	RÉSULTAT D'EXÉCUTION		
	Mandat émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / solde (1) (A)
<i>Total du budget</i>	351 250.00	587 166.22	235 916.22
<i>Fonctionnement (total)</i>	351 250.00	42 358.17	- 308 891.83
<i>Investissement (total)</i>		/	/
<i>002 Résultat Reporté N1</i>		544 808.05	544 808.05
<i>001 Solde d'investissement N1</i>		/	/

☞ De procéder à l'affectation des résultats comme suit :

➤ Résultat d'investissement 2019 :	:	0.00 €
	(R.A.R. Dépenses) :	0.00 €
	(R.A.R. Recettes) :	0.00 €
➤ Résultat de fonctionnement 2019	:	235 916.22 €
➤ Besoin de financement de la section d'investissement	:	0.00 €
➤ Affectation au compte 001 (solde créditeur)	:	0.00 €
➤ Report au compte 002 – section de fonctionnement	:	235 916.22 €

## AFFECTATION DES RÉSULTATS

### SERVICE DES EAUX

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

VU le Code des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2019,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

### DÉCIDE

	RÉSULTAT D'EXÉCUTION		
	Mandat émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat / solde (1) (A)
<i>Total du budget</i>	682 290.78	932 757.14	250 466.36
<i>Fonctionnement (total)</i>	621 881.28	561 734.76	- 60 146.52
<i>Investissement (total)</i>	60 409.50	65 101.01	4 691.51
<i>002 Résultat Reporté N1</i>	/	115 523.16	115 523.16
<i>001 Solde d'investissement N1</i>	/	190 398.21	190 398.21

☞ De procéder à l'affectation des résultats comme suit :

➤ Résultat d'investissement 2019 :	:	195 089.72 €
	(R.A.R. Dépenses) :	0.00 €
	(R.A.R. Recettes) :	0.00 €
➤ Résultat de fonctionnement 2019	:	55 376.64 €
➤ Besoin de financement de la section d'investissement	:	0.00 €
➤ Affectation au compte 001 (solde créditeur)	:	195 089.72 €
➤ Report au compte 002 – section de fonctionnement	:	55 376.64 €

### BUDGET PRIMITIF 2020

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finance donne lecture des projets de délibération concernant les budgets primitifs de la Commune, du service des eaux et du lotissement Côteaux Est.

Il explique que le Budget Primitif retrace les dépenses et les recettes autorisées par la Commune pour l'année 2020. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'Assemblée délibérante. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de l'année civile. Après son vote, il peut être consulté au service des affaires générales pendant les heures d'ouverture de la Mairie. Il sera également consultable sur le site internet de la Ville.

Le budget 2020 de la Commune de Dives-sur-Mer se caractérise par :

- ✓ une reconduction des taux au même niveau depuis 2019 : pas d'augmentation de la fiscalité communale,
- ✓ une stabilité de la masse salariale,
- ✓ une volonté de contenir les dépenses à caractère général,
- ✓ un maintien des subventions aux associations à leur niveau 2019, à part quelques ajustements dus à la COVID 19
- ✓ la confirmation d'un programme d'investissements sur des équipements structurants pour la ville.

La section fonctionnement : le fonctionnement permet d'assurer l'activité et le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : le centre de loisirs, le restaurant scolaire, la garderie, les locations de salle, les impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux subventions, aux locations des immeubles communaux, les loyers, les droits de place des marchés. Les recettes réelles de fonctionnement représentent presque 8 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments, les achats de matériels et matériaux.... Les dépenses de fonctionnement représentent presque 8 millions d'euros.

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du projet de délibération concernant le budget primitif de la Commune.

M. PEYRONNET souhaite intervenir.

« Nous pouvons concevoir dans le contexte sanitaire actuel, que le budget 2020 n'a pas pu être réellement adapté au besoin de la Ville. Ce budget n'est en fait que la reconduction du budget 2019 qui aura été réactualisé de 2 %. Néanmoins, il aurait pu être amorcé un début de marche logique, annoncé avec force dans mon programme je soumetts quelques propositions : la ville de Dives-sur-Mer dispose actuellement d'une quarantaine de véhicules vieillissant et polluant qui coûte cher à l'entretien. Beaucoup d'entre eux sont affectés nominativement et sont utilisés à des besoins personnels, par exemple, domicile-travail ou autres déplacements. Ces véhicules sortent ainsi du cadre définis par les véhicules de service pour s'approcher du statut de véhicule de fonction, donc soumis à déclaration à l'URSSAF. Il aurait été pertinent et écologique de faire un état des lieux des véhicules, de mettre fin à l'attribution des véhicules de fonction et de constituer un pôle de véhicules de service électriques basé sur le lieu de travail des agents. Nous ferons bien d'autres propositions pour ce mandat, notamment en matière de panneaux solaires, d'éclairage public et de récupération d'eau pluviale. Je vous soumetts notre proposition en matière d'économie cette fois-ci budgétaire. Le club de football dispose de 2 emplois financés par la ville de Dives-sur-Mer, en plus de la subvention de 60 000 € cette année. Le statut de ces employés municipaux nous amènera à consulter la chambre régionale des comptes sur la légalité de la situation. Il y a pourtant une solution de proposée au cours du mandat précédent : le club de football pourrait intégrer les rémunérations de ces 2 employés dans son budget et il y aurait ainsi une vraie transparence sur le coût du club. Cela permettrait également de demander à la ville de Cabourg de participer à hauteur de 50 % au coût du club. Pour les autres associations, avant de décider la reconduction pure et simple de leur subvention, il conviendrait d'adapter notre contribution à la hauteur d'un réel besoin pour l'année 2020. Concernant le remplacement du Directeur des Services Techniques, j'étais resté sur l'idée que M. le Maire ne voulait pas le remplacer en t'appuyant sur les conclusions du cabinet KPMG. J'apprends incidemment à la Commission des Finances qu'il serait remplacé par M. PIEDAGNEL, qui travaillait au service des eaux à Houlgate. Je pense qu'avant de procéder à cette embauche, il aurait été intéressant de faire un organigramme précis de la ville, pas seulement les cadres supérieurs, mais aussi les agents de maîtrise qui sont nombreux, pour savoir comment les choses pouvaient s'articuler. Je le dis d'autant plus tranquillement que j'étais favorable au renouvellement du poste de DST. Mais je pense que la situation économique a évolué, nous sommes dans une situation plus fragile qu'il y a 6 mois et je pense qu'il aurait été bien de réfléchir collectivement. Je rappellerai enfin, qu'en cette période de crise sanitaire qui va impacter les finances communales, notre devoir d'aller chercher toutes les sources d'économie pour notamment accompagner le commerce local en difficultés. Nos propositions qui ont été faites permettraient d'économiser entre 50 et 60 000 € par an, soit environ 300 000 € sur un mandat. M. le Maire, j'ai terminé mon intervention. »

M. le Maire remercie M. PEYRONNET pour son intervention et demande aux autres Membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent intervenir.

M. le Maire souhaite répondre à M. PEYRONNET. Au sujet des véhicules, M. le Maire pense que s'il existe des utilisations de véhicules en dehors des heures de travail, il faut le dire mais précisément et si tel est le cas, des démarches seront réalisées. En ce qui concerne M. le Maire, il n'a pas constaté de problèmes à ce sujet.

Au sujet de mise à disposition d'emplois pour le club de football, les régularisations sont en cours. Il sera certainement nécessaire d'y revenir au cours des prochains mois.

Concernant l'organigramme des employés, celui-ci est fait. Un organigramme précis de l'ensemble des services sera distribué aux Membres du Conseil Municipal.

Pour le poste de DST, il a effectivement fallu faire un choix entre le remplacement du celui-ci et le poste du responsable du service des eaux. Le choix a donc été fait de remplacer le poste de DST par un agent qui a des compétences en matière de gestion des eaux.

Pour les véhicules électriques, un premier a été acheté récemment. Les véhicules seront remplacés au fur et à mesure car il faut aussi tenir compte du coût et des moyens de la Commune.

Mme MASSIEU souhaite ajouter que la proposition de diminuer les indemnités des Élus avait déjà été faite lors du mandat de 2014 par le responsable de l'opposition, M. LANGLAIS Guillaume, et tous les Adjointes de ce mandat s'y étaient opposés.

M. PEYRONNET souhaite préciser que sa proposition était faite au vu de la crise sanitaire actuelle.

M. LELOUP demande si l'Etat compensera l'achat des masques et tout ce qui a été mis en œuvre pendant ce confinement, car tout cela représente une dépense conséquente pour les Communes. M. le Maire lui confirme que le Gouvernement a émis l'idée de rembourser une partie des frais pour les masques (50 %) mais avec un plafond de 2 € pour des masques en tissu. Il faut savoir que les masques en tissu ont été achetés entre 5 et 7 €. Donc il y aura effectivement une compensation mais elle sera au maximum de 1 € par masque.

Après ces échanges, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante, compte par compte :

## **BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

-=-=-

Le projet de budget primitif 2020 de la Commune s'établit comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 978 100,00	0,00	1 978 000,00	1 978 000,00	1 978 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
014	Atténuations de produits	29 989,00	0,00	41 200,00	41 200,00	41 200,00
65	Autres charges de gestion courante	1 200 813,00	0,00	1 225 913,00	1 225 913,00	1 225 913,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 208 902,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 245 113,00</b>	<b>7 245 113,00</b>	<b>7 245 113,00</b>
66	Charges financières	140 000,44	0,00	126 540,41	126 540,41	126 540,41
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 445 902,44</b>	<b>0,00</b>	<b>7 468 653,41</b>	<b>7 468 653,41</b>	<b>7 468 653,41</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 202 433,18		1 288 479,91	1 288 479,91	1 288 479,91
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	120 763,42		177 808,37	177 808,37	177 808,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 323 196,60</b>		<b>1 466 288,28</b>	<b>1 466 288,28</b>	<b>1 466 288,28</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 769 099,04</b>	<b>0,00</b>	<b>8 934 941,69</b>	<b>8 934 941,69</b>	<b>8 934 941,69</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 934 941,69</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	32 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	295 000,00	0,00	246 000,00	246 000,00	246 000,00
73	Impôts et taxes	5 559 959,00	0,00	5 673 155,00	5 673 155,00	5 673 155,00
74	Dotations et participations	1 577 481,00	0,00	1 582 676,00	1 582 676,00	1 582 676,00
75	Autres produits de gestion courante	506 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 970 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 678 831,00</b>	<b>7 678 831,00</b>	<b>7 678 831,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 970 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 678 831,00</b>	<b>7 678 831,00</b>	<b>7 678 831,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	54 270,00		64 000,00	64 000,00	64 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>54 270,00</b>		<b>64 000,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>64 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 024 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 742 831,00</b>	<b>7 742 831,00</b>	<b>7 742 831,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 192 110,69</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 934 941,69</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>1 402 288,28</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

# SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Ville de DIVES SUR MER - BUDGET VILLE - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 220,00	28 000,00	59 000,00	59 000,00	87 000,00
204	Subventions d'équipement versées	148 878,00	148 878,00	0,00	0,00	148 878,00
21	Immobilisations corporelles	435 997,00	0,00	293 806,00	293 806,00	293 806,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 908 205,60	334 010,00	2 160 882,28	2 160 882,28	2 494 892,28
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 533 300,60</b>	<b>510 888,00</b>	<b>2 513 688,28</b>	<b>2 513 688,28</b>	<b>3 024 576,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	353 800,00	0,00	377 200,00	377 200,00	377 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	90 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>443 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>467 200,00</b>	<b>467 200,00</b>	<b>467 200,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 977 100,60</b>	<b>510 888,00</b>	<b>2 980 888,28</b>	<b>2 980 888,28</b>	<b>3 491 776,28</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	54 270,00		64 000,00	64 000,00	64 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>54 270,00</b>		<b>64 000,00</b>	<b>64 000,00</b>	<b>64 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 031 370,60</b>	<b>510 888,00</b>	<b>3 044 888,28</b>	<b>3 044 888,28</b>	<b>3 555 776,28</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>296 411,80</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 852 188,08</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	838 700,00	235 678,00	758 700,00	758 700,00	994 378,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	484 474,00	131 000,00	231 000,00	231 000,00	362 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 323 174,00</b>	<b>366 678,00</b>	<b>989 700,00</b>	<b>989 700,00</b>	<b>1 356 378,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	189 000,00	0,00	458 900,00	458 900,00	458 900,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	674 668,48	0,00	440 621,80	440 621,80	440 621,80
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	196 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 059 668,48</b>	<b>0,00</b>	<b>1 029 521,80</b>	<b>1 029 521,80</b>	<b>1 029 521,80</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 382 842,48</b>	<b>366 678,00</b>	<b>2 019 221,80</b>	<b>2 019 221,80</b>	<b>2 385 899,80</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 202 433,18		1 288 479,91	1 288 479,91	1 288 479,91
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	120 763,42		177 808,37	177 808,37	177 808,37
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

## RÉCAPITULATIF :

Ville de DIVES SUR MER - BUDGET VILLE - BP - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 934 941,69	7 742 831,00
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 192 110,69
	-	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>8 934 941,69</b>	<b>8 934 941,69</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 044 888,28	3 485 510,08
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	510 888,00	366 678,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 296 411,80	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>3 852 188,08</b>	<b>3 852 188,08</b>
<b>TOTAL</b>			
	<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>12 787 129,77</b>	<b>12 787 129,77</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane)

## DÉCIDE :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2020 de la Commune tel qu'il vient d'être présenté au niveau du chapitre.

**BUDGET PRIMITIF 2020 – LOTISSEMENT CÔTEAUX EST**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

--=--

Le projet de budget primitif 2020 du lotissement Côteaux Est s'établit comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Ville de DIVES SUR MER - LOTISSEMENT COTEAUX EST - BP - 2020

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	238 308,05	0,00	225 916,22	225 916,22	225 916,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>588 308,05</b>	<b>0,00</b>	<b>225 916,22</b>	<b>225 916,22</b>	<b>225 916,22</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>588 308,05</b>	<b>0,00</b>	<b>235 916,22</b>	<b>235 916,22</b>	<b>235 916,22</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	54 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>54 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>642 308,05</b>	<b>0,00</b>	<b>235 916,22</b>	<b>235 916,22</b>	<b>235 916,22</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>235 916,22</b>
--	-------------------

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	43 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>43 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>43 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	54 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>54 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>97 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>235 916,22</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>235 916,22</b>
--	-------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Ville de DIVES SUR MER - LOTISSEMENT COTEAUX EST - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	54 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>54 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>54 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	54 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

## RÉCAPITULATIF :

Ville de DIVES SUR MER - LOTISSEMENT COTEAUX EST - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	235 916,22	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 235 916,22
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		235 916,22	235 916,22

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	235 916,22	235 916,22

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

## DÉCIDE :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2020 du Lotissement Coteaux Est tel qu'il vient d'être présenté au niveau du chapitre.

# BUDGET PRIMITIF 2020 – SERVICE DES EAUX

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

Le projet de budget primitif 2020 du service des eaux s'établit comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Ville de DIVES SUR MER - Budget Eau - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	169 400,00	0,00	169 400,00	169 400,00	169 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	160 332,00	0,00	142 555,74	142 555,74	142 555,74
014	Atténuations de produits	210 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
65	Autres charges de gestion courante	37 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>576 732,00</b>	<b>0,00</b>	<b>569 955,74</b>	<b>569 955,74</b>	<b>569 955,74</b>
66	Charges financières	3 800,00	0,00	3 463,36	3 463,36	3 463,36
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>598 532,00</b>	<b>0,00</b>	<b>575 419,10</b>	<b>575 419,10</b>	<b>575 419,10</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	23 239,22	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	65 101,01	0,00	69 957,54	69 957,54	69 957,54
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>88 340,23</b>	<b>0,00</b>	<b>69 957,54</b>	<b>69 957,54</b>	<b>69 957,54</b>
<b>TOTAL</b>		<b>686 872,23</b>	<b>0,00</b>	<b>645 376,64</b>	<b>645 376,64</b>	<b>645 376,64</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	645 376,64
--	------------

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	571 265,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>571 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>590 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>571 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>590 000,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>571 265,00</b>	<b>0,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>590 000,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	55 376,64
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	645 376,64
--	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	69 957,54
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

## SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Ville de DIVES SUR MER - Budget Eau - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
21	Immobilisations corporelles	75 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	151 238,44	0,00	263 000,00	263 000,00	263 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>256 238,44</b>	<b>0,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>430 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 500,00	0,00	11 800,00	11 800,00	11 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>22 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 800,00</b>	<b>12 800,00</b>	<b>12 800,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>278 738,44</b>	<b>0,00</b>	<b>442 800,00</b>	<b>442 800,00</b>	<b>442 800,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>278 738,44</b>	<b>0,00</b>	<b>442 800,00</b>	<b>442 800,00</b>	<b>442 800,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>442 800,00</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	177 752,74	177 752,74	177 752,74
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 752,74</b>	<b>177 752,74</b>	<b>177 752,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 752,74</b>	<b>177 752,74</b>	<b>177 752,74</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	23 239,22		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	65 101,01		69 957,54	69 957,54	69 957,54
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>88 340,23</b>		<b>69 957,54</b>	<b>69 957,54</b>	<b>69 957,54</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>88 340,23</b>	<b>0,00</b>	<b>247 710,28</b>	<b>247 710,28</b>	<b>247 710,28</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	195 089,72
---	------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>442 800,00</b>
---	-------------------

## RÉCAPITULATIF :

Ville de DIVES SUR MER - Budget Eau - BP - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	645 376,64	590 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 55 376,64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		645 376,64	645 376,64

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	442 800,00	247 710,28
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 195 089,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		442 800,00	442 800,00

TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	1 088 176,64	1 088 176,64

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

## DÉCIDE :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2020 du service des Eaux tel qu'il vient d'être présenté au niveau du chapitre.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

Après avoir défini les orientations budgétaires 2020,

**CONSIDÉRANT** qu'un produit fiscal de **2 302 345 €** est nécessaire à l'équilibre du budget,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

### **DÉCIDE** :

↳ de fixer les taux des 2 taxes d'imposition en 2020 comme suit :

- Taxe sur le Foncier bâti : 28,44 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 34,13 %

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 AUX ORGANISMES PUBLICS

### ET ASSOCIATIONS

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du projet de délibération concernant l'attribution des subventions 2020 aux organismes publics et associations.

M. le Maire précise que les associations bénéficiant d'une convention d'objectifs ont vu celle-ci reconduite d'une année dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle charte pour l'année prochaine.

M. BAZEILLE demande pour quelle raison la subvention du club de football a été augmentée de 10 000 €.

M. MARTIN explique que c'est parce qu'ils montent en national 3 d'une part et puis parce qu'ils ont perdu des sponsors suite à la COVID-19. De plus, le tournoi Jean COTTEBRUNE qui tous les ans leur rapporte 10 000 € n'a pu être organisé.

M. BAZEILLE demande si cette augmentation sera reconduite l'année prochaine.

M. le Maire explique que cela sera étudié en temps voulu.

M. BAZEILLE pense que d'autres associations ont des besoins, au même titre que le football.

M. le Maire explique que les associations ont été rencontrées et que ces montants ont été vus avec celles-ci. Il a été décidé de prendre en compte les demandes des clubs. Si des demandes devaient arriver en Septembre, elles seraient étudiées.

M. PEYRONNET souhaite connaître les clubs qui ont été rencontrés. M. le Maire lui énumère : le football, le hand ball, le Muay Thai, l'EDAC, le badminton, le basket ball et la pétanque.

M. PEYRONNET rappelle que le Hand Ball avait demandé à pouvoir embaucher un entraîneur qualifié vu qu'ils ont un nombre de licenciés important, notamment des Divais.

M. le Maire souligne que la subvention du Hand Ball est de 16 000 €, ce qui reste une subvention importante. M. LAVALLEE souligne que le club a été rencontré et qu'il n'a rien demandé hormis un aménagement dans le gymnase. Ils doivent être rencontrés à ce sujet début Juillet.

M. BAZEILLE a entendu dernièrement qu'un Belge rentrerait dans l'équipe première du club de football. M. LAVALLEE stipule qu'il s'agit d'un Divois qui était parti en Belgique et qu'il a joué dans le club de Dives-sur-Mer pendant 15 ans.

M. BAZEILLE regrette de ne plus être informé de ce qu'il se passe dans les clubs sportifs.

Mme BESNARD lui rappelle qu'une réunion de la Commission des Sports a eu lieu la semaine précédente. Cependant, M. BAZEILLE n'a pu être y assister.

Après ces échanges, la délibération suivante est adoptée :

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 AUX ORGANISMES PUBLICS

### ET ASSOCIATIONS

(Rapporteur : M. MARTIN)

-=-=-

M. le Rapporteur de la Commission des Finances donne lecture du tableau des subventions 2020 qu'il est proposé d'accorder aux organismes publics et aux différentes associations qui s'établissent comme suit :

Monsieur le rapporteur précise que ce tableau sera complété en septembre puisqu'un certains nombres de dossiers ne nous sont encore parvenus. De plus, compte tenu de la crise sanitaire il convient d'organiser des rencontres afin de mesurer les conséquences financières que certaines associations ont subies.

#### **I - Affaires générales - Patriotisme :**

✓ Centre Communal d'Action Sociale	:	400 000,00
✓ Union locale C.G.T.	:	600,00
✓ Anciens combattants Dives-sur-Mer/Cabourg/Houlgate	:	500,00
✓ F.N.A.C.A.	:	500,00
✓ Déportés Section Dives de la F.N.D.I.R.P.	:	150,00

#### **II – Culture et Patrimoine :**

✓ Association « Le Sablier »	:	27 750,00
✓ Ligue de l'Enseignement – Génériques (cinéma)	:	17 250,00
✓ Association « Le Drakkar » (Cinéma)	:	3 500,00
✓ Comité de Jumelage avec Oberkochen	:	1 500,00
✓ Association du Village Guillaume	:	2 000,00
✓ Association rétro musée de pompiers « Rosalie »	:	1 000,00
✓ Div'arts	:	800,00
✓ Association un fleuve pour la Liberté, la Dives	:	600,00
✓ Association des anciens de Tréfinmétaux	:	600,00
✓ Fondation du Patrimoine	:	300,00
✓ Association « La Maison Bleue »	:	300,00
✓ Association Art Libris biennale du livre d'artiste	:	3 000,00
✓ Association « L'improvidanse »	:	200,00
✓ Association « Le Pays d'auge »	:	200,00
✓ Association Evidence	:	150,00
✓ Association des bénévoles de la médiathèque	:	100,00
✓ Div'In Comédie	:	800,00
✓ Théâtre de la Côte Fleurie	:	600,00
✓ CAPAC (section voile traditionnelle)	:	2 450,00

#### **III - Fête et loisirs :**

✓ Club délire P.C.	:	400,00
--------------------	---	--------

✓ Cré' Art Floral	:	250,00
✓ Association des marais de la Dives	:	100,00
✓ Normandives	:	530,00
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Périers	:	750,00
✓ Atelier Créatif	:	600,00
✓ Côte Normande	:	600,00
✓ A.I.C.V.D.	:	300,00

#### IV – Social, Santé et Solidarité :

✓ Comité d'Action Sociale du Personnel	:	54 028,00
✓ Entraide Divaise	:	2 500,00
✓ Collectif amiante	:	1 960,00
✓ Ensemble et Solidaires U.N.R.P.A.	:	400,00
✓ Dives Amitié	:	400,00
✓ Secours catholique	:	200,00
✓ UN.I.C.E.F.	:	150,00
✓ Secours populaire	:	150,00
✓ Association des Donneurs de Sang	:	150,00
✓ Association Française des Sclérosés en Plaque	:	100,00
✓ A.P.E.I du Pays d'auge	:	100,00
✓ Association ALZHEIMER 14	:	100,00
✓ Ligue contre le Cancer	:	100,00
✓ Association des Paralysés de France	:	100,00
✓ Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	:	850,00
✓ Mouvement contre le Racisme	:	100,00
✓ SOS Chiens et Chats 14160	:	1 000,00
✓ Prévention Routière	:	100,00
✓ Loisirs et détente	:	300,00

#### V - Sports :

✓ SU Dives Cabourg Football	:	70 000,00
✓ Dives Handball	:	16 000,00
✓ Badminton	:	14 000,00
✓ S.U.D. Boules	:	22 325,00
✓ U.L.D Basket	:	5 000,00
✓ Muay Thaï Divais	:	3 500,00
✓ EDAC	:	1 800,00
✓ Gym Evasion	:	2 000,00
✓ Amicale Dives Pétanque	:	2 000,00
✓ S.R.D.H.	:	1 000,00
✓ C.A.D.I.H.O. Plongée	:	800,00
✓ Div'3 Darts	:	600,00
✓ Gym de la Côte Fleurie	:	500,00
✓ U.N.S.S. Collège Paul Eluard	:	500,00
✓ Association Expression Danse	:	2 000,00
✓ Dives Echéphiles	:	200,00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

#### **DÉCIDE :**

- 1) Par 26 pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane) **d'accorder** aux organismes publics et associations une subvention telle qu'il vient de lui être donné lecture suivant la liste ci-dessus,
- 2) Par 25 pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane) d'accorder à l'association des déportés section de Dives-sur-Mer, de la FNDIRP, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 150 € (M. LESAULNIER ne prend pas part au vote),

- 3) Par 25 pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane) d'accorder à l'association Normandives, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 530 € (M. GRZESKOWIAK ne prend pas part au vote),
- 4) Par 25 pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane) d'accorder à l'association du cinéma le Drakkar, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 3 500 € (M. CALIGNY DELAHAYE François ne prend pas part au vote),
- 5) Par 25 pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane) d'accorder à l'association SU Dives Cabourg Football, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 70 000 € (M. LELOUP Denis ne prend pas part au vote),
- 6) Par 25 pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane) d'accorder à l'association du Village Guillaume le Conquérant, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 2 000 € (Mme ALLIER Ghislaine ne prend pas part au vote),
- 7) Par 25 pour et 3 contres (MM. BAZEILLE et PEYRONNET et Mme LECONTE Eliane) d'accorder à l'association Gym Evasion, une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 de 2 000 € (Mme ALLIER Ghislaine ne prend pas part au vote),
- 8) **Dit** que les conventions d'objectifs seront prolongées d'un an par avenant, dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle charte,
- 9) **D'autoriser** M. le Maire à procéder au versement de ces subventions.

## **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

### **DÉLIBÉRATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

**(Rapporteur : M. LE MAIRE)**

-=-=-

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général des Impôts ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les Communes de plus de 2 000 habitants, la Commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des Membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la Commission Communale des Impôts Directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la Commune :

↳ 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers Municipaux, soit au maximum avant 23 Juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DÉCIDE**, pour que cette nomination puisse avoir lieu,

☞ de dresser une liste de 32 noms (*pour les Communes de plus de 2 000 habitants*) dans les conditions suivantes :

<sup>(1)</sup> **Article 1650**

*1. Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le Maire ou l'Adjoint délégué, Président, et six commissaires.*

*Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.*

*Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.*

*Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :*

☞ *un agent pour les Communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;*

*2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le Conseil Municipal.*

*La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.*

*3. La durée du mandat des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.*

*Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.*

*En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.*

*Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil Municipal.*

- 1) BANDRAC Emile
- 2) BANDRAC Jean
- 3) CANGINA Jacques
- 4) BREARD Christian
- 5) BASTARD Pierre
- 6) BOULANGER Daniel
- 7) BRARD Michel
- 8) AMEY Michel
- 9) CLASQUIN Jacques
- 10) CORNILLEAU Michèle
- 11) EVE Jocelyne
- 12) GODDET Christiane
- 13) HARANT Claude
- 14) LEGENTIL Alain
- 15) AUBER Daniel
- 16) LEVASSEUR Michèle
- 17) LEPERCHEY Eric
- 18) LANGLAIS Claude
- 19) DESBOIS Jacques
- 20) RICHARD Jean-Pierre
- 21) ROCARD Damien
- 22) AUVRAY Elodie
- 23) HAMERY Claire
- 24) LEGRAND Gwenaëlle

- 25) LANGLAIS Guillaume
- 26) DESMARETZ Laurence
- 27) BUCHET Nicolas
- 28) FREYERMUTH Franck
- 29) RITZENTHALER Jocelyne
- 30) DAVARD Odile
- 31) LE NOCHER Gérard
- 32) YVER Jean-Pierre

## **EXTINCTION DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

**(Rapporteur : M. MARTIN)**

-=-=-

### **PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES / EXTINCTION DE CRÉANCES**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la demande des services de la trésorerie concernant un état de titres irrécouvrables ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition d'extinction de créances concerne les exercices de 2009 à 2019,

Précise :

- ✓ Que les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.
- ✓ Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.
- ✓ Que les créances éteintes s'appliquent dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : **15 740,33 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.

**Article 2** : D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

**(Rapporteur : M. LE MAIRE)**

-=-=-

M. le Maire donne lecture du projet de délibération concernant l'attribution d'une prime exceptionnelle COVID-19.

Mme ROCARD demande si les agents du Centre Communal d'Action Social bénéficieront également de cette prime, ce que lui confirme M. le Maire. Il ajoute que ces agents ont d'ailleurs été rencontrés cet après-midi même par M. le Maire et Mme HAMON, Maire-Adjointe aux Affaires Sociales et Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale. Il leur a été annoncé qu'une prime exceptionnelle leur serait versée. Cependant, une délibération devra être prise au préalable lors du prochain Conseil d'Administration.

## **PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19**

**(Rapporteur : M. LE MAIRE)**

-=-=-

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

**VU** la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

**VU** le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique Territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

**CONSIDÉRANT** que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

**CONSIDÉRANT** que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

### **DÉCIDE**

**Article 1 : d'instaurer** une prime exceptionnelle en faveur des agents, fonctionnaires à temps complet, non complet, temps partiel et les contractuels permanents de droit public, particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime exceptionnelle sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités suivantes :

- Cette prime sera d'un montant maximum de **1 000 €** ;
- Le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée est modulable en fonction notamment de l'implication, du temps consacré, de l'importance de la mission, de l'exposition... comme suit :
  - ✓ **taux 1 : 330 €** - surcroît de travail ponctuel lié au maintien de l'activité d'une équipe en distanciel par un seul agent ;
  - ✓ **taux 2 : 660 €** - surcroît de travail significatif avec présentisme régulier afin de garantir la continuité de service ou surcroît de travail significatif impliquant une disponibilité forte pour la mise en œuvre du plan de continuité et du plan de reprise de l'activité avec présentisme ponctuel ;
  - ✓ **taux 3 : 1 000 €** - présentisme permanent et/ou surcroît de travail significatif impliquant un présentisme régulier et une disponibilité forte pour la mise en œuvre du plan de continuité et du plan de reprise de l'activité.

Elle sera versée en 1 fois, sur la paie du mois d'Août 2020. Elle sera proratisée en fonction du temps de travail. Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

**Article 3** : de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h.